

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	21
Votants	26
Quorum	14

**L'an deux mille vingt cinq**

Le : 09 avril 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard DI FRUSCIA, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Françoise BUSALLI, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Pierre MARCOUX, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON.

POUVOIRS : Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Cyril RONZE à Cyrille GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 04 08

OBJET : VOTE DU BUDGET 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-1 ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Saint-Romain-le-Puy approuvé par délibération du conseil municipal du 20 novembre 2023,

Vu la délibération n°2024\_09\_15 du 30 septembre 2024 portant sur la modification du règlement budgétaire et financier de la collectivité en intégrant un article ouvrant la possibilité de recourir aux AP/CP,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 mars 2025 prenant acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires,

Considérant que le Budget Primitif dressé pour l'exercice 2025 est présenté en Conseil municipal,

Considérant que la section de fonctionnement s'équilibre entre dépenses et recettes à 5 154 753.77 euros. Elle reprend l'excédent reporté de 689 887.01 euros de l'exercice 2024,

Considérant que la section d'investissement s'équilibre entre dépenses et recettes à 3 891 123.82 euros. Elle reprend le solde d'exécution reporté de 240 602.96 euros de l'exercice 2024.

**Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré,**

**- adopte à la majorité (19 voix pour, 07 abstentions) le Budget Primitif 2025 sur la base de la note de synthèse annexée à la présente délibération.**

**- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 15 avril 2025  
Gérard DI FRUSCIA, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire



Le Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 17 04 2025  
Publié ou Notifié  
le : 17 04 2025



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée), et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025, a été voté le 09 avril 2025 le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 mars 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- d'anticiper la baisse des financements d'Etat
- de gérer des services publics plus coûteux qu'auparavant
- de développer les dépenses vertes
- d'utiliser raisonnablement nos énergies
- de mettre à niveau nos bâtiments.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## 1. La section de fonctionnement

### 1.1 Dépenses

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elles sont projetées à 5 147 493,77 €.

Certaines lignes (reprises dans le tableau ci-dessous) du chapitre 011 font l'objet d'une différence notable entre le réalisé 2024 et le budgété 2025 :

Dépense	Augmentation / rapport 2024	Principaux motifs d'augmentation
Chapitre 011 – Article 60612 Energie/Electricité 211 290 €	+ 50 653,16 €	Marché SIEL Prix négociés en 2023
Chapitre 011 – Article 60624 - Fournitures non stockées – Produits de traitement	+ 7 260 €	Nouvelle imputation M57 (engrais et produits de traitement)
Chapitre 011 – Article 60632 – Fournitures de petit équipement	+ 56 574,93 €	Rampe PMR Hildegarde Changement porte d'entrée pétanque Plancher podium Renouvellement du petit matériel du personnel technique Réfection progressive du mobilier urbain Mobilier Prieuré Réparation jeux pour enfants suite contrôle Toile tendue jardin des sources Matériel DECI Terland Création cloisons cuisine Pole jeunes Remise à neuf du local du sous des écoles Passage en led pole jeunes
Chapitre 011 – Article 6068 – Autres matériels et fournitures	+ 24 541,35 €	Décorations de Noël Sable terrain de foot Achat plantes annuelles Renouvellement jeux jardin d'enfants
Chapitre 61 – Article 611 – Contrats et prestations de service	+ 9 210 €	Entretien terrain de foot
Chapitre 61 – Article 615221 – Entretien de bâtiments	+ 26 777,29 €	Changements radiateurs F. Laïque Réparations électriques Désembouage plancher chauffant école maternelle Changement menuiseries ancienne mairie pour sou des écoles Réparations plomberie
Chapitre 61 – Article 615231 – Entretien de voirie	+44 910 €	Enrobés venue Joseph Goure et réfections chemins

Chapitre 61 – Article 61551 – Entretien de matériel roulant	+ 8 498,22 €	Réparations balayeuse Réparations suite révision 1000 heures tractopelle
Chapitre 61 – Article 61558 – Entretien autres biens mobiliers	+ 12 523,35 €	Réparation totem place Michalon suite dégradations Renouvellement réglementaire poteaux incendie Réparations épareuse
Chapitre 61 – Article 6188 – Autres frais divers	+ 126 198,25 €	Préparation installation bâtiments modulaires chantier école élémentaire
Chapitre 62 – Article 6232 – Fêtes et cérémonies	+ 19 175,97 €	Inaugurations 2025 Cinéma plein air
Chapitre 62 – Article 62228 - Honoraires	+ 15 592,80 €	Acquisition logiciel rétrospective et prospective financière Aide à la rédaction du PCS Audit thermique école maternelle Division parcellaire vente terrain
Chapitre 62 – Article 6288 – Autres services extérieurs	+ 11 559,70 €	Réalisation paye par le centre de gestion à compter de juillet 25 Recollement des archives

Les charges de personnel sont simulées avec une augmentation de 5%. A noter l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL appliquée à compter de cette année.

Il est important de remarquer par ailleurs la diminution du montant de la pénalité Loi SRU entre 2024 et 2025 (- 4 625 €).

La ligne intérêts d'emprunt a été calculée en fonction de l'emprunt à taux d'intérêts 3,20 % (chiffres mars 2025).

## 1.2 Recettes

Elles sont constituées en premier lieu des remboursements de rémunération de personnel, estimées à 131 000 € cette année pour 172 347 € réalisés l'année dernière.

S'y trouvent également les paiements des différents services de la collectivité : pôle jeunes (12 000 €), Centre de Loisirs Sans Hébergement (73 000 €), cantine (128 000 €), jardin des sources (52 000 €).

Le chapitre 73 (« Impôts et taxes) se voit diminué en prévision du fait d'une diminution du FPIC à anticiper. L'attribution de compensation est évidemment constante (1 244 059,55 €) d'année en année. Le chapitre 731 (impôts directs) augmente de 62 448,80 € par rapport au réalisé 2024 du fait de l'augmentation du taux d'imposition proposée au conseil municipal de 4%.

La Dotation Globale de Fonctionnement a été estimée grâce à l'outil de l'Association des Maires de France, qui a permis dès l'élaboration du budget (les notifications d'Etat étant très tardives) de connaître le montant de cette dotation réduite dès cette année à 0 € (contre 8 430 € versés l'année dernière). La Dotation de Solidarité Rurale est prévue pour 65 000 €.

Chacune des dépenses et recettes de fonctionnement sont reprises, article par article, dans l'annexe jointe.

### 1.3 La fiscalité

Les taux des impôts locaux proposés au conseil municipal pour 2025 seront :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,31 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 9,72 %

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Les dépenses

Elles sont réparties et majoritairement dédiées, en 2025, aux projets :

- De rénovation thermique de l'Hôtel de ville, pour un budget (travaux – Chapitre 21) de 272 397 €
- De rénovation thermique de l'école maternelle, pour un budget (travaux – Chapitre 21 également) de 500 000 €
- De réhabilitation de l'école élémentaire :
  - o Pour 560 368 € en frais d'étude (chapitre 20),
  - o Et 837 271 € en travaux (chapitre 21).
- De réhabilitation du centre bourg :
  - o Pour 100 000 € en frais d'étude (chapitre 20)
  - o Et 263 466 € en travaux (chapitre 21)

Au chapitre 20 et pour ce même projet, 150 000 € d'acompte seront versés à EPORA, s'ajoutant aux 250 000 € versés en 2024.

Hors opérations, les projets suivants sont prévus :

Reprise des concessions	19 000 €
Changement de la centrale d'alarme du CTM	1 800 €
Salle Hildegarde	780 €
Marcoux et Clavelloux	1 920 €
Installation d'une porte automatique à l'entrée de la mairie	9 600 €
Changement des volets roulants de l'école maternelle	16 800 €
Installation de la chaudière de la mairie pour la salle Rapp	18 000 €
Changement de la chaudière Terland	7 200 €

Changement de la chaudière Cocon zen	5 040 €
Câblage et installation de bornes de recharges Clavelloux/Marcoux	43 701 €
Projet fibre 2025	84 000 €
Mise en séparatif Pirolo	16 680 €
Acquisition d'un petit tracteur	35 400 €
Totems Clavelloux Marcoux	28 000 €
Matériel informatique école (2 copieurs + matériel informatique)	25 000 €
Matériel informatique services commune	5 400 €
Mobilier de bureau	1 200 €
Dépenses de matériels divers :	38 890 €
- Lave-linge école maternelle	
- Autolaveuse	
- Frigo	
- Illuminations de Noël	
- Jeux pour enfants Prieuré	
- Composteur Cités	
- Tronçonneuse élagueuse	
- Taille haie	
- Souffleur	
- Tonne à eau	
- Table d'orientation Prieuré	

Dans la perspective d'un emprunt de 2 000 000 € au taux de 3.20 % sur 25 ans, le capital de la dette sera remboursé pour 463 430 € (l'annuité en capital supplémentaire représentant 53 430 € pour une année entière) contre 440 793 € en 2024.

## 2.2 Les recettes

Au-delà des recettes d'ordre, les principales recettes sont celles-ci :

- FCTVA pour 109 000 €
- Taxe d'aménagement (en importante diminution) pour 50 000 €
- Les subventions qui sont des restes à réaliser. Les autres subventions attendues ne sont pas inscrites car non notifiées.
- L'emprunt pour 2 000 000 €

Le virement de la section de fonctionnement (023=>021) est prévu pour 526 933,62 €. A celui s'ajoute l'opération budgétaire d'affectation de l'excédent de fonctionnement pour 167 590, 74 €.

### 3. Principaux ratios 2024 et projections 2025

Population retenue : chiffre DGF 2024 : 4 199 habitants

Informations financières – ratios	Valeurs CA 2023	Valeurs CA 2024	Valeurs BP 2025 (à population égale)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	840,58 €	883,63 €	1 147,79 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	1051,14 €	1086,77 €	1 213,49 €
Dépenses d'équipement brut/population	159,81 €	268,09 €	799,58 €
Produit des impositions directes /population	323,08 €	347,96 €	368,18 €
Encours de dette/population	1 125,75 €	1 018,55 €	1 494,85 €
DGF-DSR/population	17,18 €	18,12 €	15,47 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61,27 %	62,12%	51,13%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	90,18 %	90,96 %	85,49 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15,20 %	24,67 %	65,89 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	107,10 %	93,72 %	123,18 %

### 4. Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et avec une prévision d'emprunt à 2 000 000 €, la commune de Saint-Romain-le-Puy serait endettée à hauteur de 6 276 889,73 € (contre 4 716 873,44 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 5 166 487,05 € à la même date en 2023, et 5 667 165,54 € à la même date en 2022).

\*\*\*\*\*